

ABONNEMENT.

SAUMUR :	
Un an	30 fr.
Six mois	16
Trois mois	8
POSTE :	
Un an	35 fr.
Six mois	18
Trois mois	10

ON S'ABONNE :

A SAUMUR,
Chez tous les Libraires.

A PARIS,
Chez DONGREL et BULLIER,
Place de la Bourse, 33;
A. EWIG,
Rue Flécher, 2.

POLITIQUE, LITTÉRATURE, SCIENCES, INDUSTRIE

L'ECHO SAUMUROIS

JOURNAL D'ANNONCES JUDICIAIRES ET AVIS DIVERS

BUREAU : PLACE DU MARCHÉ-NOIR

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis contraire. — L'abonnement doit être payé d'avance.

Paraissant tous les jours, le dimanche excepté.

Les abonnements de trois mois pourront être payés en timbres-poste de 25 cent., envoyés dans une lettre affranchie.

INSERTIONS.

Annonces, la ligne . . .	30 c.
Réclames, —	30
Faits divers, —	75

RÉSERVES SONT FAITES
Du droit de refuser la publication des insertions reçues et même payées, sauf restitution dans ce dernier cas; Et du droit de modifier la rédaction des annonces.

Les articles communiqués doivent être remis au bureau du journal la veille de la reproduction, avant midi.
Les manuscrits déposés ne sont pas rendus.

ON S'ABONNE :

A PARIS,
Chez MM. HAVAS-LAFFITE et Co,
Place de la Bourse, 8.

SAUMUR,

17 Juillet 1878.

Chronique générale.

Une information diplomatique qui est inconnue au sujet de nos plénipotentiaires français, c'est que M. Desprez, avant de partir pour Berlin, avait été nommé ambassadeur extraordinaire.

Nous croyons savoir que M. Gambetta exige du ministère la rentrée de M. de Noailles dont il veut faire le remplaçant de M. Waddington. L'ex-dictateur pense que M. de Noailles, grâce à ses grandes relations à Rome, pourra conclure très-vite le traité franco-italien et resserrer sur des bases un peu plus solides les liens d'amitié qui doivent exister entre la France et l'Italie.

On écrit de Paris, le 13 juillet :

On se rappelle qu'après l'armistice, en 1871, lors des premières séances de l'Assemblée nationale, il y eut un groupe de radicaux qui refusait d'accepter les conditions de paix imposées par les vainqueurs et qui réclamaient la guerre à outrance. Ces belliqueux en chambre, ces outranciers en paroles ne disaient pas comment la France aurait pu continuer la lutte.

Ce sont les mêmes hommes qui, aujourd'hui, disent dans leurs journaux que la France doit s'opposer à la conquête de l'île de Chypre par l'Angleterre et ne pas apposer sa signature au traité de Berlin. Simpiternels bavards, qui ne savent que s'agiter et faire du bruit !

Et comment empêcheraient-ils l'Angleterre de prendre l'île de Chypre ? C'est chose faite dès à présent. Est-ce que le

citoyen Floquet, dit Vive la Pologne ! l'homme au chapeau ridicule, est-ce que le citoyen Marcou et autres sont capables de lutter avec M. de Bismark et lord Beaconsfield ?

Contentez-vous donc, citoyens, de célébrer l'anniversaire de Jean-Jacques Rousseau dans une salle de théâtre. Faites des discours, chantez et faites chanter la *Marseillaise* ; pendant ce temps, l'Angleterre prend possession de Chypre, et l'Allemagne prépare quelque œuvre qui éclatera au grand jour et dont nous serons tous mortifiés, pendant que vous pérorerez sur la république universelle et la fraternité des peuples !

Les articles où M. Gambetta, depuis quelques jours, attaque si vivement l'Angleterre et conseille à M. Waddington des actes si compromettants, ont fait dire à un éminent personnage :

« A la faute d'enchaîner complètement la politique de la France à celle de l'Angleterre avant le Congrès, M. Gambetta ajoute celle de l'en séparer totalement aujourd'hui. Après avoir trop encouragé l'Angleterre, il l'a hénée à la France. »

On prétend que M. de Bismark aurait dit récemment : « Les Français ont l'agonie folâtre. »

Le mot doit être authentique. Pendant la guerre de 1870, M. de Bismark avait déjà dit : « Laissons cuire Paris dans son jus. » Et l'on sait à quelle sauce au pétrole nous avons été accommodés !

Evidemment le chancelier de l'empire d'Allemagne était instruit de ce que les plénipotentiaires préparaient sous le tapis, au Congrès.

Qui et quoi nous menacent encore ? Sommes-nous destinés à disparaître de la carte des grandes puissances ?

De fait, nos diplomates, après être partis pour Berlin, comme le marquis de Carabas, en faisant toute sorte d'embarras, vont ren-

trer honteux et confus, comme des gens qui ont pris la mine grave et haute pour dicter des lois, et qui ont été toisés et dupés avec le plus beau sans-gêne du monde : ils retrouveront Paris pavoisé de guirlandes et de drapeaux.

Pendant six mois ne devons-nous pas avoir les fleurs sur la tête et le champagne aux lèvres ?

M. Pernette, avocat, sénateur de Saône-et-Loire, est mort dimanche, après avoir reçu les derniers sacrements de l'Eglise.

M. Pernette était âgé de soixante ans. Il appartenait à la gauche sénatoriale.

Le *Petit Marseillais* annonce que le café Bodoul, qui avait été fermé par arrêté préfectoral à la suite des troubles marseillais, vient d'être autorisé à rouvrir.

On lit dans la *Jeune République*, de Marseille :

« L'autorité préfectorale a été avisée que l'arrivée de M^{re} Robert, le nouvel évêque de Marseille, devait être le prétexte d'une nouvelle manifestation.

« L'autorité, d'après nos renseignements, est fermement décidée cette fois à empêcher dans la rue toute sorte de cortège ou de rassemblement.

« Nous croyons savoir, du reste, que M^{re} Robert a exprimé le désir que sa réception fût très-simple et eût lieu seulement dans la cour du palais épiscopal. »

Une grave nouvelle nous arrive : les ouvriers des mines d'Anzin sont entrés en grève hier matin. La plupart des fosses sont abandonnées.

Les mineurs réclament un salaire de cinq francs et l'abaissement de la journée de travail à huit heures.

Des bandes menaçantes parcourent la lo-

calité, et l'on craignait hier matin pour le château du directeur de la compagnie, M. de Marcilly.

Le préfet du Nord s'est immédiatement concerté avec le général Clinchant, commandant le 4^e corps d'armée à Lille, pour prendre immédiatement les mesures militaires que la situation commande. (*National.*)

Pendant que les radicaux s'acharnent après la mémoire de M^{re} de Belzunce, ce prélat qui risquait sa vie pour consoler les pestiférés de Marseille et leur porter secours, les *Annales de la congrégation de la Mission* dressent le livre d'or où s'inscrivent les noms des Sœurs de charité qui sont mortes victimes de leur dévouement dans les hôpitaux pestilentiels de Constantinople. Voici les noms de ces martyres de la foi et de l'humanité :

- Sœur Guillemaud, 27 février, 43 ans de vocation.
- Sœur Eynaud, 1^{er} mars, 48 ans de vocation.
- Sœur Fabre, 17 mars, 22 ans de vocation.
- Sœur Durand, 25 mars, 43 ans de vocation.
- Sœur Lanti, 26 mars, 29 ans de vocation.
- Sœur Mayard, 2 avril, 25 ans de vocation.
- Sœur Berteli, 9 avril, 25 ans de vocation.
- Sœur Léon, 15 avril, 28 ans de vocation.
- Sœur Poissemeux, 19 avril, 27 ans de vocation.
- Sœur Deschuytencer, 19 mai.
- Sœur Vazeille, 30 mai, 22 ans de vocation.

Ces onze victimes sont tombées sur le champ de bataille de la contagion dans l'espace de quatre mois !

Nous lisons à ce sujet dans l'*Univers* :

« Grâces soient rendues à Dieu. Nous re-

Feuilleton de l'Écho Saumurois.

HANS BERNER ET SES FILS

SCÈNES BERNOISES.

(Suite.)

Voilà ce qui attendait Hans Berner dans beaucoup de maisons.

Il était heureux et fier, et il avait raison.

N'est-ce pas là la juste récompense de l'homme d'honneur devenu vieux ? Et n'était-ce pas la preuve que c'était le brave homme qu'on respectait en lui par le monde, et non le gros Hans et le brasseur d'affaires ?

Un commis tout doré, et dans une voiture à deux chevaux, eût passé devant la maison que personne ne l'eût invité à se rafraîchir.

Vers la fin de la journée, il se sentit un peu fatigué, car il faisait chaud, et au printemps la marche est toujours pénible.

Il entra donc dans une auberge, à environ deux lieues de chez lui, pour s'y reposer et attendre la fraîcheur.

L'hôte et l'hôtesse vinrent lui tendre la main, en disant qu'ils avaient cru qu'il ne reviendrait plus chez eux, et qu'il leur tardait bien de le revoir.

Ils le conduisirent dans un cabinet en lui demandant ce qu'il désirait, et en protestant qu'on ferait tout son possible pour le lui procurer ; et on ajouta que si, avant de manger, il voulait dormir un peu il serait bien tranquille, et que le canapé n'était pas mauvais.

Hans Berner se trouvait là comme un oiseau dans le chènevis.

Et quel honneur n'est-ce pas pour un homme de se sentir partout comme chez lui et d'être accueilli partout comme un père ou un frère !

Il y a des gens qui ne sont chez eux nulle part, et que l'on est partout plus embarrassé de voir partir qu'arriver, et de ceux-là sont notamment les jeunes gens vaniteux qui n'ont de respect pour personne.

L'hôte ou l'hôtesse, et souvent tous deux à la fois, tirent compagnie à Hans Berner.

Leurs idées se rencontraient sur le même terrain et ils se renseignaient mutuellement.

Tout à coup, comme Hans Berner était tranquille à table, devant un bon poisson et une bonne bouteille, buvant à la santé de l'hôtesse, invitant l'hôte à prendre un verre pour trinquer avec lui, et causant de suif et de vaches, il aperçut par la fenêtre un beau cabriolet que menait bon train un cheval

secouant ses grelots, et Hans Berner reconnut le cheval : c'était le Brun.

Il bondit du canapé.

— Monsieur le conseiller, ne sont-ce pas là vos fils ? demanda l'hôtesse. Ils viennent sans doute vous chercher.

— Oui, joliment ! répondit Hans Berner. Ils ont cru que j'étais allé du côté d'en haut ; ils ont pris mon cheval et sont partis du côté du bas. Cela m'est pénible à dire, mais on n'a aujourd'hui que du chagrin avec les enfants. Ils ne pensent qu'à faire de la poussière ; il n'y a plus, Dieu me pardonne ! rien d'autre à attendre d'eux. Mais je vais leur montrer qu'il faut qu'ils sachent, eux aussi, ce que c'est que d'aller à pied.

— Quels beaux messieurs cela fait ! reprit l'hôtesse, qui n'avait pas bien entendu ou compris. Ils ressemblent tout à fait à monsieur le conseiller. Dois-je leur dire que vous êtes là ?

— Gardez-vous en bien ! répondit Hans Berner, et défendez-le expressément à tout votre monde. Je vais essayer de savoir à quoi m'en tenir.

Déjà Sameli et Fritz faisaient dans la maison un tel vacarme qu'on eût dit qu'un escadron de dragons venait d'y entrer.

Puis ils s'établirent dans une chambre voisine en commandant à manger, et l'hôte leur ayant demandé quel vin ils voulaient, ils demandèrent du neuchâtel, qui coûtait seize batz la bouteille. —

S'il en avait encore, ajoutèrent-ils, il n'avait qu'à en apporter deux bouteilles.

Les deux mains de leur père commençaient à lui démanger.

Il avait bu, lui, avec l'hôte, une bouteille à huit batz (1 fr. 20 c.), et il avait fait bien des difficultés avant de lui permettre d'apporter une bouteille de vin bouché, qui coûtait peut-être six batz, et ses fils commençaient avec du neuchâtel à seize batz !

Cependant il resta calme derrière la cloison en planches, observant par un trou de plafond comment ces messieurs prenaient leurs aises sur le canapé, et comment ils dégustaient en délicats amateurs le vin, discutant gravement si c'était du vrai « neuchâtel », oui ou non.

Quand ils furent fixés sur ce grave problème, ils se couchèrent à demi indolemment, et Sameli se mit à dire :

— Où piétonne en ce moment notre vieux père ? Je suis sûr qu'il sue comme un ours. S'il savait comme nous avons fait courir le Brun, nous aurions à entendre un beau tapage !

— Je le crois aussi, répondit Fritz, et c'est heureux qu'il ne le sache pas. Puisqu'il veut se priver de tout, qu'il se prive ! En attendant, pourquoi ne nous amuserions-nous pas ? Au jour d'aujourd'hui chacun vit comme il l'entend. Que dirait-il de ce « neuchâtel », hein ?

— Il nous lancerait peut-être la bouteille par la

connaissions la France! La diplomatie de l'Europe voulait l'oublier dans cette dernière page de l'interrègne du bas-empire grec, mais les sœurs de charité l'ont écrite en caractères ineffaçables, et elle y reparait digne de son grand nom. Vaincue et mourante, elle est au chevet des mourants. Elle a sa noble part, dont Dieu et l'histoire se souviendront.

» Ce martyrologe est peut-être tout ce qui restera de l'histoire de la France en Orient. Ces sœurs meurent victimes de leur charité, fidèles à l'honneur du Christ et à l'honneur de leur pays. Elles auront tenu jusqu'à la fin, jusqu'à la mort. On les ensevelira près de leur église, sur leur champ de bataille, tenant dans leurs mains saintes et innocentes le signe sacré de la croisade, où elles ont succombé les dernières. Les yeux français troublés de tant d'humiliations amères les verront encore dans l'avenir et seront consolés. »

Le préfet de la Sarthe vient d'adresser la lettre suivante à MM. les sous-préfets, maires, commandants de gendarmerie et commissaires de police du département :

« Messieurs,

» Dans le but de réprimer les abus résultant des incursions des individus vagabonds et nomades, sans profession avouée, connus sous le nom de *bohémien*, etc., l'un de mes prédécesseurs a pris, le 16 juin 1874, un arrêté dont les trois premiers articles sont ainsi conçus :

» Art. 1^{er}. — Le stationnement sur la voie publique ou sur les terrains communaux des voitures servant au logement des bohémien et autres individus nomades, sans profession avouée, est interdit dans le département de la Sarthe.

» Art. 2. — Les individus de cette catégorie qui ne justifieront pas d'un domicile et de moyens d'existence, seront immédiatement arrêtés et déferés aux tribunaux comme vagabonds; leurs voitures seront mises en fourrière jusqu'à la décision judiciaire à intervenir.

» Art. 3. — Quant à ceux qui exerceraient des industries inoffensives, nous nous réservons la faculté de leur accorder des permissions spéciales.

» Ces permissions ne seront délivrées que sur la production de titres réguliers constatant la nationalité, le domicile, la profession et les bons antécédents des pétitionnaires.

» Ces dispositions paraissent avoir été perdues de vue dans un certain nombre de localités, où ces individus stationnent et circulent librement, et je viens vous demander, dans l'intérêt de l'ordre et de la sécurité publiques, d'en assurer la rigoureuse application.

» Je vous serai également obligé de surveiller les marchands ambulants étrangers à la Sarthe, qui parcourent les campagnes sous prétexte d'y vendre divers objets tels que : menuiserie, papiers à lettres, crayons, statuettes en plâtre, etc. Vous devrez exiger la production des titres de

tête, comme il l'a fait déjà quelquefois, s'il nous y prenait, dit Sameli; mais heureusement il ne sait rien de tout cela, et, après lui, nous aurons soin d'arranger notre vie autrement.

Et ils se mirent à bâtir des châteaux en Espagne. Derrière la cloison de planches, leur père était assis, la face blême. Il ne s'était pas attendu à des paroles aussi perverses.

Ils voulaient bâtir, disaient-ils, une maison neuve dans la grande rue, une autre à la campagne; ils voulaient avoir un équipage, bonne table, bonne cave, enfin que tout fût au mieux partout; ils entendaient ne rien faire que de bien vivre.

Sameli et Fritz continuèrent longtemps à se complaire dans tous ces beaux plans qu'ils comptaient mettre à exécution après la mort de leur père.

Ils essayaient aussi de calculer ce que pouvait être la fortune paternelle.

Hans se mit presque à sourire en voyant qu'ils ne la supposaient pas tout ce qu'elle était.

« Tant mieux, se disait-il; s'ils savaient tout, comment se comporteraient-ils donc? »

(A suivre.)

voyage de ces industriels, qui ne vivent le plus souvent que de mendicité et les vérifier avec soin.

» Je recommande particulièrement à MM. les maires, lorsque des individus arrêtés par la gendarmerie, soit en vertu de l'article 2 de l'arrêté ci-dessus rappelé, soit par application de l'arrêté préfectoral du 8 septembre 1854 qui interdit la mendicité dans la Sarthe, leur seront conduits, de les renvoyer devant M. le procureur de la République de l'arrondissement, qui appréciera s'ils doivent ou non être l'objet de poursuites.

» Quant aux saltimbanques, bateleurs, joueurs d'orgue, musiciens et chanteurs ambulants, etc., j'ai l'honneur de vous rappeler qu'ils ne peuvent exercer l'une de ces professions sans être munis d'une permission du préfet, établie sur un carnet spécial. Cette permission n'oblige pas d'ailleurs MM. les maires à permettre à ces individus d'exercer dans leurs communes. L'autorité locale compétente peut toujours refuser, si elle le juge convenable, de viser pour permission locale le carnet dont ces industriels doivent être porteurs.

» Je vous prie, messieurs, d'assurer la stricte exécution de ces prescriptions; c'est le meilleur moyen de débarrasser nos campagnes des gens sans aveu et des maraudeurs étrangers.

» Agrérez, messieurs, etc.

» Le préfet, LAGRANGE DE LANGRE. »

Tribunaux.

Un procès pour diffamation avait été intenté par le frère Irlide, supérieur des Frères de la Doctrine chrétienne, à la *Petite République française*.

Ce journal, sur la foi d'un correspondant, avait accusé un Frère de l'école de la rue du Receipt, à Châtillon-sur-Seine (Côte-d'Or), d'avoir frappé un enfant avec la dernière brutalité. L'affaire avait été remise une fois; une seconde remise demandée a été rejetée. Le tribunal de Châtillon a retenu l'affaire, entendu dix-huit témoins cités par le frère Irlide, et condamné par défaut le gérant de la *Petite République* à trois mois de prison, 2,000 francs d'amende, 6,000 francs de dommages-intérêts et à plusieurs insertions.

Le gérant du journal la *Lanterne* a comparu, vendredi, devant la 9^e chambre correctionnelle, sous la prévention d'avoir arboré des emblèmes séditieux, en mettant aux fenêtres des bureaux du journal un drapeau surmonté du bonnet phrygien.

M^{re} Delatre a présenté la défense et a soutenu que le bonnet phrygien n'est pas un emblème séditieux.

Le tribunal a condamné le gérant à 500 fr. d'amende.

Le jury du Gers a rendu samedi soir, à une heure avancée, son verdict dans l'affaire du quadruple assassinat de Plaisance. Courtade a été condamné à la peine de mort. Le terrible verdict l'a laissé absolument calme. L'arrêt porté que l'exécution aura lieu sur l'une des places d'Auch.

Après avoir lu la sentence, M. le président a prononcé la dégradation du condamné qui était décoré de la médaille militaire.

Chronique militaire.

La revue projetée pour le mois de septembre sera probablement signalée par une expérience intéressante. Nous voulons parler de la réunion d'un corps d'armée au complet sur le pied de guerre. C'est le 4^e corps, dont le chef-lieu est à Tours, qui serait choisi pour cette épreuve. Amené à Vincennes par les voies rapides, il se présentera avec tous les services de campagne, sauf les ambulances, qui exigeraient des réquisitions de chevaux, et avec des effectifs aussi nombreux que le comporte l'appel de deux classes de réservistes sur quatre. On pourra ainsi se rendre compte de notre organisation de guerre, et le spectacle instructif pour nos généraux et nos états-majors remplacera avantageusement, pour une fois, les manœuvres automnales des classes de la réserve. Il est possible, d'ailleurs, que quelques manœuvres aient lieu à cette occasion en même

temps que la revue, bien que rien ne soit encore décidé à cet égard.

Le ministre de la guerre a fait connaître, par télégramme, aux commandants de corps d'armée, la marche à suivre provisoirement pour le rengagement des sous-officiers. Il leur prescrit de n'accorder que des autorisations tout à fait indispensables et de ne dépasser en aucun cas le trentième du chiffre de l'effectif normal du corps. Des instructions détaillées leur seront adressées dans quelques jours.

Chronique Locale et de l'Ouest.

CONCOURS MUSICAL DE PARIS.

Grand succès de la Musique Municipale de Saumur.

Les concours de divisions et de sections des sociétés qui avaient pris part au festival de dimanche ont eu lieu lundi dans cinquante et une salles situées dans tous les quartiers de Paris.

Hier mardi, s'est faite, dans le jardin des Tuileries, la distribution solennelle des prix aux 649 sociétés.

Nous sommes heureux d'apprendre que la Musique Municipale de Saumur a obtenu un des plus beaux succès que nous pouvions espérer: une MÉDAILLE D'OR et une MÉDAILLE DE VERMEIL lui ont été décernées par le jury.

Honneur à nos jeunes concitoyens! Honneur à leur digne chef, M. Meyer!

L'administration municipale se rendra demain matin à 8 heures 1/2 à la gare pour recevoir dignement les lauréats saumurois. Nous ne doutons pas qu'une nombreuse escorte ne se joigne à elle pour faire honneur aux artistes qui ont si bien mérité de leurs concitoyens.

LE CAPITAINE BOYTON A SAUMUR.

Le capitaine Boyton, qui n'avait pu faire halte à Saumur lors de son passage au mois de décembre et répondre à l'accueil qui lui était fait, avait du moins laissé espérer qu'il reviendrait parmi nous et donnerait une séance publique de tous les avantages que l'on peut retirer de son appareil.

Cette parole était pour lui un engagement, et il vient de le remplir.

Pour être mieux à la portée des spectateurs, le capitaine avait choisi le Thouet, derrière l'École de cavalerie, presque à égale distance du pont Fouchard et de celui de Saint-Florent, en un endroit où ses eaux profondes s'écoulaient calmes et tranquilles entre deux rives dégagées de roseaux. Hier soir, sur les prairies qui le bordent, plus de 3,000 spectateurs sympathiques avaient pris place et suivaient avec le plus vif intérêt toute la série des expérimentations.

Nous ne reviendrons pas sur la description de l'appareil Boyton; nous avons donné déjà tous les détails de cet appareil et dit sur quels principes il était basé. Quant aux expériences, le capitaine a suivi en tous points le programme qu'il avait annoncé et que nous avons publié mardi. Il paraît bien démontré aujourd'hui que son ingénieux système peut rendre les plus grands services à un bâtiment en détresse, et être d'un grand secours pour le sauvetage dans les fleuves et les rivières. Il est cependant une modification qui semble indispensable pour le rendre parfait. L'homme revêtu de cet appareil pourrait-il plonger et séjourner sous l'eau assez de temps pour trouver une personne en danger de se noyer et déjà sans connaissance? Voilà ce qui n'était pas annoncé, il est vrai, mais que l'on réclamait dans l'intérêt de l'humanité. Nul doute que l'habile et persévérant navigateur ne perfectionne son invention pour obtenir cet immense avantage.

Pour beaucoup, l'appareil Boyton peut être aussi un amusement, car le capitaine s'est livré avec une facilité et une aisance sans pareilles à une foule d'exercices qui n'ont pas manqué d'égayer la galerie.

Après deux heures de travail, le capitaine a donné le spectacle, en petit, de la destruction d'un navire par une torpille. Il a fixé sous un petit bateau le terrible engin, y a mis le feu, et, en un instant, mille débris ont été projetés en l'air à une hauteur prodigieuse; une colonne d'eau s'est élevée à

plus de trois mètres et s'est répandue sur les spectateurs en pluie fine mêlée de sable. Cette expérience a vivement intéressé.

Le capitaine Boyton a regagné à la nage le pont Fouchard, où il a pris terre, et s'est assis. Il a été vivement applaudi et chaleureusement accueilli par la foule qui avait envahi les abords du pont Fouchard.

Demain jeudi, le capitaine Boyton donnera à Nantes une séance au bénéfice des pauvres.

Dimanche 21 et lundi 22, à 4 heures du soir, le capitaine fera ses expériences nautiques près Angers, au pont de l'Authion, route des Ponts-de-Cé.

LE PHYLLOXERA DANS LE DÉPARTEMENT DE LA VIENNE.

On lit dans le *Journal de la Vienne*:

« Nous avons malheureusement reçu la confirmation de la triste nouvelle que nous avons annoncé samedi de la présence du phylloxera à Martigny, commune d'Avanton (canton de Neuville). »

» C'est le moment de redoubler d'énergie et de surveillance. Les mesures à prendre doivent consister surtout à établir autour de la partie atteinte une zone de destruction à l'aide du sulfo-carbonate de potasse, énergiquement employé pour exterminer les insectes établis dans le sol.

» En arrachant et en brûlant les ceps infectés, on détruit, il est vrai, des myriades d'insectes, mais on en laisse dans l'intérieur du sol une quantité suffisante pour en peupler la France entière. C'est donc dans une profondeur de 50 centimètres au moins qu'il faut détruire l'ennemi caché, à l'aide des gaz insecticides qu'on sait y faire pénétrer. Ce qui importe, c'est d'agir rapidement et énergiquement. »

La *Défense* fait à propos de l'élection de M. Maillé à Angers cette simple réflexion :

« Au 4^e octobre 1877, M. Fairé, candidat conservateur, obtenait à Angers 40,842 voix, contre M. Maillé, des 363, qui n'obtenait que 9,664 voix. »

» Au scrutin du 7 juillet, M. Maillé l'a emporté de 402 voix seulement.

» Malgré le changement de gouvernement, malgré l'arrêté du préfet reculant d'une heure l'ouverture du scrutin pour gêner les électeurs ruraux, le candidat invalidé a obtenu encore 8,757 suffrages.

» Il y a eu 7,846 abstentions.

» Est-il trop présomptueux de penser que devant les menaces d'une nouvelle invalidation, en présence du découragement prêché aux conservateurs, il se soit trouvé parmi les abstentionnistes une majorité en faveur de M. Fairé capable de compenser largement les 402 voix qui font député le candidat des 363? »

» Que signifie donc, après cela, l'invalidation de M. Fairé? »

» Une injustice. Rien de plus, rien de moins. »

INAUGURATION DU CHEMIN DE FER DE TOURS A LOCHES.

Dimanche dernier, comme nous l'avions annoncé, M. Tesserenc de Bort, ministre du commerce, est arrivé à Tours, accompagné de MM. Lepère et Girerd, sous-secrétaires d'Etat, ainsi que M. Edmond Tesserenc de Bort, chef du cabinet du ministre.

Un grand déjeuner a été offert à l'Hôtel-de-Ville de Tours à ces messieurs.

Le banquet était de 200 couverts. Toutes les notabilités politiques et industrielles du département y assistaient.

A midi, les toasts ont commencé; le premier a été porté par M. Belle, maire de Tours, et le second par M. le ministre de l'Agriculture et du Commerce.

A une heure, a eu lieu, à la gare de Tours, la bénédiction des machines du train qui devait emmener le ministre et les invités à Loches.

Au moment de la bénédiction, la musique militaire du 66^e de ligne s'est fait entendre et les tambours ont battu aux champs.

M^{re} Collet, archevêque de Tours, s'est ensuite approché du ministre, et, après l'avoir complimenté, a prononcé les paroles suivantes :

« Jamais l'homme ne se montre plus fort et plus grand que quand il s'incline devant

l'éternel foyer d'où vient toute lumière; en se montrant fidèle aux traditions du passé, le conseil d'administration du chemin de fer de l'Etat a acquis des droits à la gratitude de l'Eglise.

» Créer, pour l'homme, c'est avoir acquis par le travail un des bienfaits du créateur de toutes choses.

» Le chemin de fer qu'on inaugure aujourd'hui est un grand bienfait pour Loches et pour toute la contrée; il mettra en contact la richesse, l'industrie et les trésors du sol.

» Daigne le Dieu des sciences et des arts bénir lui-même ce chemin de fer et ces machines; qu'aucun accident n'attriste leur passage.

» Je suis heureux de voir présider cette cérémonie par un ministre aussi dévoué qu'habile.»

M. Tesserenc de Bort a remercié M^r Collet de ses bonnes et patriotiques paroles; puis il est monté dans le train qui, quelques instants après, a fait route pour Loches.

LE VOYAGE DES INSTITUTEURS.

Nous avons fait connaître, il y a quelque temps, les décisions prises par la commission nommée par le ministre de l'instruction publique pour régler l'emploi du crédit de 400,000 fr. affecté par les Chambres au voyage d'instituteurs à l'Exposition. Voici quelques détails complémentaires à ce sujet:

On appellera à Paris pour ces visites 4,000 instituteurs, 90 inspecteurs de l'enseignement primaire, 80 directeurs d'écoles normales primaires et 80 maîtres-adjoints, soit en tout 4,250 personnes.

Les 4,000 instituteurs seront répartis entre les départements au prorata du nombre des écoles primaires.

Ces 4,250 membres de l'enseignement primaire seront partagés en deux séries: la première viendra à Paris du 10 au 18 août; la seconde du 1^{er} au 8 septembre.

Les Compagnies de chemins de fer ont résolu d'accorder, à la demande du ministre de l'instruction publique, une réduction de moitié sur le prix des places pour le voyage de ces instituteurs.

Le voyage à Paris sera pour chaque série divisé en trois parties: 1^{re} visites à l'Exposition; 2^e audition de conférences faites par des notabilités de l'enseignement sur les principales questions pédagogiques; 3^e visites des monuments et des collections artistiques et scientifiques de la capitale.

A leur retour dans leurs départements respectifs, ces instituteurs seront invités à faire des rapports sur leur voyage. Ces rapports seront discutés dans des conférences de tous les instituteurs du canton. Le résumé des rapports et des discussions qu'ils auront provoquées sera publié par les soins du ministre, et formera ainsi une vaste enquête scolaire d'un intérêt et d'une importance considérable pour l'avenir de notre enseignement primaire.

Les courses de Craon (Mayenne) auront lieu, cette année, les dimanche 15 et lundi 16 septembre.

LES BILLETS DE BANQUE.

On lit dans le *Journal de Châteaugontier*:

« Dans notre numéro de jeudi dernier, nous avertissons nos lecteurs que la Banque de France venait de prendre une décision des plus regrettables en refusant de payer désormais les billets de banque faux qui lui seraient présentés.

» La Banque de France jouit d'un monopole. Elle veut bien profiter des gains considérables qu'elle retire des billets détruits par les incendies, les naufrages, les événements de guerre comme en 1870, etc., etc., mais elle ne prétend pas supporter les pertes relativement légères que lui cause la contrefaçon.

» Nous ne saurions trop protester contre cette étrange théorie et deux faits qui viennent de se passer dans notre département démontrent que la vérification des billets de banque est difficile.

» A la Recette particulière de Châteaugontier, il a été admis un billet de cent francs portant le numéro 447, série I, 1471; or, la série I n'existe pas, paraît-il, et est représentée par la série W. — Ce billet a été refusé à la Banque de France.

» Nous croyons savoir que M. le trésorier-payeur général de Laval a subi la même

perte pour un billet de cent francs qui a été reconnu faux.

» Nos lecteurs verront d'après cela ce qu'ils ont à faire, car si les Recettes et les Trésoreries générales se trompent sur l'authenticité des billets, il y a plus de chances encore pour que de simples particuliers ne sachent pas la reconnaître.»

CHEMINS DE FER DE LA VENDEE.

Le syndic de la faillite de la Compagnie des chemins de fer de la Vendée avait convoqué, le 8 juillet, une dernière réunion des intéressés pour l'affirmation et la vérification de leurs créances, sur lesquelles une première répartition de 30 à 40 0/0 sera faite, selon toute probabilité, dès le commencement du mois d'août. Nous croyons utile de rappeler, à cette occasion, les bases d'admission à la faillite des diverses séries d'obligations:

N^o 1 à 28,575:
Prix d'émission..... 300 fr.
prime de remboursement..... 6 26
306 26

N^o 28,576 à 80,647 et 85,648 à 88,575:
Prix d'émission..... 255 »
Prime de remboursement..... 6 95
261 95

N^o 80,648 à 85,647 et 88,576 à 119,575:
Prix d'émission..... 235 »
Prime de remboursement..... 7 52
242 52

N^o 119,576 à 187,575:
Prix d'émission..... 237 50
Prime de remboursement..... 7 45
244 95

Plus pour chaque obligation:
Coupons impayés, y compris celui échu le 1^{er} avril 1877..... 7 »
Prorata d'intérêts du 1^{er} avril au 22 juin 1877, jour de la faillite..... 3 18

LA CATASTROPHE DE VITRE.

Nous avons donné hier une liste des morts et des blessés. Cette liste s'est malheureusement modifiée par suite du décès de plusieurs des victimes qui ont succombé à Rennes, où on les avait transportées. Il y a maintenant sept morts et dix blessés, qui sont:

Morts: M. Guillaume Noisieux, entrepreneur à Saint-Brieuc; M. Léonce Cahours, agent d'affaires à Laval; M. Kingrand, conducteur du train; M. Robert, chauffeur; M^{me} O. Marsy, baronne de Wissenberg; M^{me} Richer, femme d'un colonel; M. Charles Keller, officier comptable à l'hôpital de Jouy (Seine-et-Oise).

Blessés: M. Richer, colonel du génie en retraite, à Rennes; M. Hactinchon, sujet irlandais: fracture du crâne, a été littéralement scalpé; M^{me} Blanche T..., rue Saint-Georges, à Paris: plaie à la tête; M. de Biouville, rue de Douai, à Paris: forte plaie à la tête; M. Lebreton, professeur au collège de Vitre: plaie à la tête; M. Bouvet, mécanicien du train; M. Oidry, grainetier à Rennes: contusions à la tête et aux jambes; M. Paulet et ses deux filles, rue Saint-Ambroise, 49, à Paris: plaies et contusions.

Faits divers.

Lebiez et Barré à Mazas. — C'est le 20 de ce mois que s'ouvrent, devant la cour d'assises de la Seine, les débats de l'horrible affaire de la rue Poliveau.

Les deux criminels occupent chacun une cellule séparée, au rez-de-chaussée de la sixième division.

Or, dans cette division, les cellules sont disposées de telle façon que les détenus qui y sont enfermés ne puissent échapper un seul instant à la surveillance de leurs gardiens.

Ces cellules sont doubles, c'est-à-dire que deux détenus y sont incarcérés.

Barré, lui, a pour compagnon de cellule un ancien valet de chambre condamné pour vol, et que par faveur spéciale l'administration a autorisé à subir sa peine à Mazas.

Il a pour mission de surveiller les faits et gestes de l'homme d'affaires assassin.

A des intervalles rapprochés, pour que la surveillance soit plus active, son gardien est relevé par un collègue.

Barré mange, boit, fume et dort assez tranquillement.

Dans la journée, les routines de l'homme

d'affaires se réveillent, il écrit, il prend des notes, ergotant sur les interrogatoires qu'il a subis pendant l'instruction. Sa physionomie a beaucoup changé.

La principale occupation de Lebiez, placé dans les mêmes conditions de surveillance que son complice, paraît être la façon dont il sera vêtu devant la cour d'assises. Il s'est occupé avec un soin minutieux de tous les détails de sa toilette pour ce moment-là.

Lebiez mange beaucoup, nous disait-il il y a deux jours encore, « pour ne pas maigrir et avoir bonne tournure devant le jury. » Il se propose également de faire un speech au jury « et d'épater les populations. » Nous le croyons moins résolu à mourir qu'il ne le dit, car il a écrit à sa famille plusieurs lettres émuës.

Lebiez écrit beaucoup, il a fait des vers et quelques travaux d'histoire naturelle.

Dans quelques jours, Barré et Lebiez seront transférés à la Conciergerie pour y être interrogés par le président des assises.

**

Voici des détails curieux, publiés par le *Sport*, sur les modes pour les hommes:

« Cette année, la mode pour les hommes est aux jaquettes boutonnant jusqu'au cou, avec un revers imperceptible. Les redingotes se font à une seule rangée de boutons, à la façon des tuniques militaires; les pantalons à la Jean-Jean sont courts et flottent sur le coup de pied. Les chemises à petits cols cornés, comme le coin d'une carte de visite. Les costumes de fantaisie se font de même nuance, mais dans une gamme de tons différents: marron, vert russe, bleu autrichien. On a une jaquette marron foncé, par exemple, et un pantalon marron clair.

» Comme cravate, les jaconas à l'anglaise de toute disposition, les soies quadrillées, les grenadines frappées, ont la vogue. Quant aux chaussettes de soie, on en fait de jaspées, de mordorées et de diaprées qui ne laissent rien à désirer. Toujours beaucoup de fleurs à la boutonnière, mais surtout pour la matinée.

» A Londres, le fin du fin est de porter à la boutonnière, le soir, un bouquet aux couleurs des maîtres de la maison chez qui on est reçu.»

Dernières Nouvelles.

M. Waddington a dû arriver hier soir à Paris.

Les forces de l'Empereur d'Allemagne, dit l'*Estafette*, déclinent continuellement.

La Serbie vient de remettre son armée sur le pied de paix.

Voici le sommaire des gravures contenues dans le dernier numéro de l'*Univers illustré*:

Exposition universelle: Façade de la section suisse, dans l'avenue internationale du Champ-de-Mars. Intérieur de la section italienne au Champ-de-Mars. Galerie intérieure du pavillon Algérien du Trocadéro. — Le palais impérial et les ambassades à Berlin (huit gravures). — M. François Bazin, membre de l'Académie des Beaux-Arts, décédé le 2 juillet. — M. Chéri Montigny, auteur dramatique, décédé le 23 juin. — *Salon de 1878: Bonaparte en Egypte*, tableau de M. Edouard Détaillé. — Revue comique du Salon, par Cham (douze gravures). — Le *Calais-Douvres*, nouveau steamer double, pour la traversée de la Manche. — Types de volailles primées au concours de l'Esplanade des Invalides. — Rébus.

Abonnements (Paris et départements): 4 an, 22 fr.; 6 mois, 41 fr. 50; 3 mois, 6 fr. — Bureaux: rue Auber, 3, place de l'Opéra.

Théâtre de Saumur.

JEUDI 18 Juillet 1878,

M^{me} DESMONTS, des Bouffes-Parisiens, et sa troupe.

Les Charbonniers

Opérette en 1 acte, paroles de Gille, musique de Coste,

Grand succès du théâtre des Variétés.

MARIÉE DEPUIS MIDI, opérette en 1 acte.

UN HOMME HEUREUX, comédie-vaudeville en 1 acte.

INTERMEDE MUSICAL.

Marché de Saumur du 13 juillet.

Froment (Ph.) 77	23	Hulle chene.	50	—
2 ^e qualité.	74	Hulle de lin.	50	—
Seigle	75	Graine tréfle	50	—
Orge	65	— luzerne	50	—
Avoine bar.	50	Foin (dr. c.)	780	60
Péves	75	—	780	60
Pois blancs	80	Paille	780	30
— rouges	80	Amandes	50	—
Graine de lin. 70	—	Cire jaune	50	250
Farine, culas. 157	64	Chanvres 1 ^{re}	—	—
Colza	65	— qualité (52 k. 500)	—	—
Chenevis	50	2 ^e	—	—
Hulle de noix. 50	100	3 ^e	—	—

COURS DES VINS.

BLANCS (2 hect. 30).			
Coteaux de Saumur, 1877.	1 ^{re} qualité	à	80
Id. 1877.	2 ^e id.	à	60
Ordin., envir. de Saumur 1877.	1 ^{re} id.	à	50
Id. 1877.	2 ^e id.	à	45
Saint-Léger et environs 1877.	1 ^{re} id.	à	55
Id. 1877.	2 ^e id.	à	50
Le Puy-N.-D. et environs 1877.	1 ^{re} id.	à	45
Id. 1877.	2 ^e id.	à	40
La Vienne, 1877.	1 ^{re} id.	à	40
ROUGES (2 hect. 20).			
Souza et environs, 1877	1 ^{re} id.	à	100
Id. 1877	2 ^e id.	à	80
Champigny, 1877	1 ^{re} qualité	à	160
Id. 1877	2 ^e id.	à	100
Id. 1877	1 ^{re} id.	à	90
Id. 1877	2 ^e id.	à	85
Varrains, 1877	1 ^{re} qualité	à	100
Bourgueil, 1877	1 ^{re} id.	à	90
Id. 1877	2 ^e id.	à	80
Id. 1877	3 ^e id.	à	75
Restigné, 1877	1 ^{re} id.	à	100
Id. 1877	2 ^e id.	à	90
Chinon, 1877	1 ^{re} id.	à	90
Id. 1877	2 ^e id.	à	85
Id. 1877	3 ^e id.	à	80

SANTÉ ET ÉNERGIE A TOUS

rendues sans médecine, sans purges et sans frais, par la délicieuse farine de Santé dite:

REVALESCIERE

Du BARRY, de Londres. 32 ans de succès.

La REVALESCIERE guérit les mauvaises digestions (dyspepsies); gastrites, gastroentérites, gastralgies, constipations, hémorroïdes, glaires, flatuosités, ballonnement, palpitations, diarrhée, dysenterie, gonflement, étourdissements, bourdonnement dans les oreilles, acidité, pituite, maux de tête, migraines, surdité, nausées, et vomissements après repas ou en grossesse, douleurs, aigreurs, congestions, inflammations des intestins et de la vessie, crampes et spasmes, insomnies, fluxions de poitrine, chaud et froid, toux, oppression, asthme, bronchite, phthisie (consomption), dartres, éruption, abcès, ulcérations, mélancolie, nervosité, épuisement, dépérissement, rhumatisme, goutte, fièvre, grippe, rhume, catarrhe, laryngite, échauffement, hystérie, névralgie, épilepsie, paralysie, les accidents du retour de l'âge, scorbut, chlorose, vice et pauvreté du sang, ainsi que toute irritation et toute odeur fiévreuse en se levant, ou après certains plats compromettants: oignons, ail, etc., ou boissons alcooliques, même après le tabac; faiblesses, sueurs diurnes et nocturnes, hydro-pisie, gravelle, rétention, les désordres de la gorge, de l'haleine et de la voix, les maladies des enfants et des femmes, les suppressions, le manque de fraîcheur et d'énergie nerveuse. 100,000 cures réelles par an. Evitez les contrefaçons et exigez la marque de fabrique « Revalescieriè du Barry. »

Parmi les cures, celles de Madame la Duchesse de Castlestuart, le duc de Pluskow, Madame la marquise de Bréhan, Lord Stuart des Decie, pair d'Angleterre, M. le docteur professeur Wurzer, etc., etc.

Voici quelques-unes des cures:

N^o 9,180: M. Gauthier, à Luzarches, d'une constipation opiniâtre, perte d'appétit, catarrhe, bronchite.

Cure N^o 65,311.
Monsieur. — Dieu soit béni! votre Revalescieriè m'a sauvé la vie. Mon tempérament naturellement faible était ruiné par suite d'une horrible dyspepsie de huit ans, traitée sans résultat favorable par les médecins, qui déclaraient que je n'avais plus que quelques mois à vivre, quand l'éminente vertu de votre Revalescieriè m'a rendu la santé.

A. BRUNELIERE, curé.

Cure N^o 45,270.
PHTHISIE. — Roberts, d'une consommation pulmonaire avec toux, vomissements, constipation et surdité de 25 ans.

Quatre fois plus nourrissante que la viande, elle économise encore 50 fois son prix en médicaments. En boîtes: 1/4 kil., 2 fr. 25; 1/2 kil., 4 fr.; 1 kil., 7 fr.; 6 kil., 36 fr.; 12 kil., 70 fr. — Les Biscuits de Revalescieriè, en boîtes de 4, 7 et 70 francs. — La Revalescieriè chocolatée rend l'appétit, bonne digestion et sommeil rafraîchissant aux plus épuisés. — En boîtes de 12 tasses, 2 fr. 25 c.; de 24 tasses, 4 fr.; de 48 tasses, 7 fr.; de 120 tasses, 16 fr.; de 576 tasses, 70 fr.; ou environ 12 c. la tasse. — Envoi contre bon de poste, les boîtes de 36 et 70 fr. franco. — Dépôt à Saumur, COMMON, 23, rue Saint-Jean; GONDRAND; BESSON, successeur de TEXIER; J. RUSSON, épicière, quai de Limoges. — Angers, Veuve CHANTAU, épicière; LEVÊQUE, négociant, rue Plantagenet; BRETAULT-DÉLAGRÉE. — Baugé, BUCHMANN, marchand de comestibles. — Beaupréau, M^{me} BELLARD, épicière. — Cholet, VANDANGEON-BURKAU, 63, place Rouge; CORTINI, confiseur, 60, rue Nationale; JACONÉTY, confiseur; EMILE RICHARD, épicière, et partout chez les bons pharmaciens et épiciers. — Du BARRY et Co, LIMITED, 26, place Vendôme, et 8, rue Castiglione, Paris.

P. GODET, propriétaire-gérant.

